

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Le lundi, 19 avril 2021, à la reprise de la séance ordinaire ajournée le 6 avril 2021 à 20 h 17, les membres du conseil présents par le biais de la plateforme Zoom sont :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

Mesdames Justine Fecteau, directrice générale, et Nathalie Fournier, greffière adjointe, sont également présentes.

**RÉSOLUTION
NO 097 -21**

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE REPRENDRE les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 098 -21**

LOCATION DES SURFACES DE DEK HOCKEY

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville s'engage à louer les surfaces de dek hockey ainsi que tous les équipements s'y rattachant à Dek Hockey Plessisville inc., selon les dispositions décrites aux contrats de location.

QUE le contrat octroyé soit d'une durée de deux (2) ans, soit pour les saisons 2021 et 2022 des ligues juniors et adultes.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Me Geneviève Routhier, greffière, ou en cas d'absence, la greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2021

RÉSOLUTION
NO 099 -21

ENTENTE DE GESTION DU BIERGARTEN - ÉTÉ 2021

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Marie-Pierre Paquette, directrice de la vie citoyenne, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'entente pour la gestion du Biergarten avec le Relais pour la vie de la MRC de L'Érable pour l'été 2021, le tout selon les conditions prévues à ladite entente.

A D O P T É E

RÉSOLUTION
NO 100 -21

SOUSSIONS POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 30 mars 2021 à 10 h, pour l'achat de deux camionnettes aux travaux publics;

ATTENDU QUE la soumission de Automobiles Pierre Méthot inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

ATTENDU QUE l'article 1.12.02 de la Régie d'appel d'offres permet d'adjuger le contrat en tout ou en partie, et ce, sans responsabilité envers le soumissionnaire;

ATTENDU QUE selon une réévaluation des besoins du service, il n'est pas requis de procéder à l'achat de deux camionnettes, mais seulement une;

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR partiellement la soumission de Automobiles Pierre Méthot inc. pour l'achat d'une camionnette de marque Chevrolet, modèle Colorado, année 2021, pour 41 628 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'emprunter 47 862 \$ du fonds de roulement au bénéfice des activités d'investissement à des fins fiscales consolidées, déduction à faire de la ristourne des taxes à recevoir, remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de 2021 pour financer cet achat.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Me Geneviève Routhier, greffière, ou en cas d'absence, la greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2021

RÉSOLUTION
NO 101 -21

SOUSSIONS MARQUAGE DES CHAUSSÉES

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 6 avril 2021 à 11 h pour les travaux de marquage des chaussées 2021;

ATTENDU que la soumission de l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

ATTENDU QUE l'article 1.11.02 du document d'appel d'offres permet d'adjuger le contrat en tout ou en partie, et ce, sans responsabilité envers le soumissionnaire;

ATTENDU QUE le conseil désire retirer le point 034 du bordereau de prix - Surface de voie de circulation (vert) à l'espace public situé sur la rue Saint-Calixte entre les avenues Saint-Louis et Saint-Luc (valeur de 1 918 \$);

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER partiellement le contrat pour les travaux de marquage des chaussées 2021 à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc., pour 42 173,75 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue et tenant compte du retrait du point 034 du bordereau de prix - Surface de voie de circulation (vert) à l'espace public situé sur la rue Saint-Calixte entre les avenues Saint-Louis et Saint-Luc (valeur de 1 918 \$).

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Me Geneviève Routhier, greffière, ou en cas d'absence, la greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION
NO 102 -21

OCTROI DE CONTRAT SURVEILLANCE DE BUREAU - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES AVENUES DES ÉRABLES, SAINT-ÉDOUARD ET SAINT-ALFRED

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 15 avril 2021 à 10 h, pour les services professionnels pour la surveillance bureau pour les travaux de réhabilitation des avenues des Érables, Saint-Édouard et Saint-Alfred;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le comité de sélection;

ATTENDU que la soumission de la firme Avizo Experts-Conseils inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2021

DE RETENIR la soumission de la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour les services professionnels pour la surveillance bureau pour les travaux de réhabilitation des avenues des Érables, Saint-Édouard et Saint-Alfred, pour 45 657 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. Le coût de ces services seront financés à même le Règlement d'emprunt 1771 relatif à ce projet.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Me Geneviève Routhier, greffière, ou en cas d'absence, la greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 103 -21

AIDE FINANCIÈRE PIIA CENTRE-VILLE (1714, RUE SAINT-CALIXTE)

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Comité de promotion industrielle de la Zone de Plessisville - CPIZP (1714, rue Saint-Calixte) dans le cadre du Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" »;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 30 mars 2021, confirmant que le projet est recevable dans le cadre du programme;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'accepter le projet soumis;

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet mentionné au préambule de la présente dans le cadre du programme prévu au Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" » pour 71 720 \$ excluant les taxes applicables, permettant au demandeur de bénéficier de l'aide financière, soit un montant de 20 000 \$.

Il est de plus résolu d'affecter un maximum de 20 000 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté « Second programme interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 104 -21

SIGNATAIRES DES DOCUMENTS RELATIFS À L'IMMATRICULATION

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2021

D'AUTORISER madame Geneviève Routhier, greffière, et messieurs Guy Dickner, directeur du Service du développement durable, Jean-Yves Larouche, chef de service aux travaux publics, et Robert Provencher, directeur du Service de sécurité publique à signer, au nom de la Ville de Plessisville, tous documents relatifs à l'immatriculation des véhicules acquis par la municipalité et au transfert de ceux-ci lors d'aliénation par vente, mise au rancart ou autre.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution n° 343-17 adoptée à la séance ordinaire du 18 décembre 2017, à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 105 -21

DIVERSES EMBAUCHES POSTES CADRES ET SYNDIQUÉS

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, conformément à la politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur, selon les conditions décrites ci-dessous :

NOM	POSTE	DATE D'ENTRÉE	CLASSE	ÉCHELON	% VACANCES
			EN FONCTION		
Jérémy William	coordonnateur à l'urbanisme	10 mai 2021	5	6	6 (3 semaines)
	chargé de projet	au du 26 avril 2021			
Dominic D'Arcy	processus et à l'amélioration continue	au 25 avril 2023	4	9	6 (3 semaines)

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, conformément à la convention collective en vigueur, selon les conditions décrites ci-dessous :

NOM	POSTE	DATE D'ENTRÉE	SALAIRE	% VACANCES
			EN FONCTION	
Bruno Gamache	technicien en génie civil junior	26 avril 2021	100 %	9 (4 semaines)
Steve Tremblay	chef d'équipe à la vie sportive et citoyenne	26 avril 2021	80 %	9 (4 semaines)
		20 avril au		
Félix Lachance	étudiant en droit	3 septembre 2021	19 \$/h	4

DE RECONNAÎTRE à Dominic D'Arcy et Jérémy William deux (2) années de service continu d'ancienneté complétées au 31 décembre 2020, en vertu de la clause 8 de ladite politique (vacances annuelles).

SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2021

DE RECONNAÎTRE à Bruno Gamache et Steve Tremblay huit (8) années de service continu d'ancienneté complétées au 31 mai 2021, en vertu de l'article 18 de la convention collective de travail (vacances annuelles payées).

Il est de plus résolu de consentir le nombre de semaines vacances rémunérées comme ci-haut décrit dès l'embauche, à l'exception de Steve Tremblay qui bénéficiera de deux (2) semaines rémunérées à l'embauche.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 106 -21**

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1703 DE ZONAGE

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage afin d'y introduire des modifications de concordance découlant du règlement numéro 361 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 107 -21**

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

A D O P T É E

AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT 1703 DE ZONAGE AFIN D'Y INTRODUIRE DES MODIFICATIONS DE CONCORDANCE DÉCOULANT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 361 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE L'ÉRABLE

AVIS DE MOTION est donné par madame Martine Allard, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement n° 1703 de zonage, afin d'y introduire des modifications de concordance découlant du règlement numéro 361 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable.

SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2021

Ce règlement vise à:

- Préciser que les dispositions applicables à la zone inondable de faible courant, récurrence 20-100 ans, dans l'espace inondable circonscrit dans la rive gauche (ouest) de la rivière Bourbon, au nord du Parc linéaire des Bois-Francis, ne seront pas applicables s'il est démontré, par une étude réalisée par un professionnel, que le niveau du sol se retrouve à au moins 30 centimètres au-dessus de ladite cote centenaire et que, dans le cas d'un projet de développement, ce dernier a reçu une autorisation gouvernementale pour le déploiement des infrastructures (certificat d'autorisation).
- remplacer le plan de zonage pour tenir compte de ces modifications.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Nadeau, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ce règlement vise à:

- permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité sur des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
 - offrir aux citoyens une certaine flexibilité lors de l'élaboration de projets, le tout en conformité avec le plan d'urbanisme de la Ville;
 - permettre l'autorisation d'un projet qui ne serait pas autrement permis dans la zone prévue, sans pour autant modifier les normes de la zone entière.
- Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 08.

GREFFIÈRE ADJOINTE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE